



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN DE SÉCURITÉ 2021

Cabinet

Tel: 03.29.69.88.88

Mél: pref-bci@vosges.gouv.fr

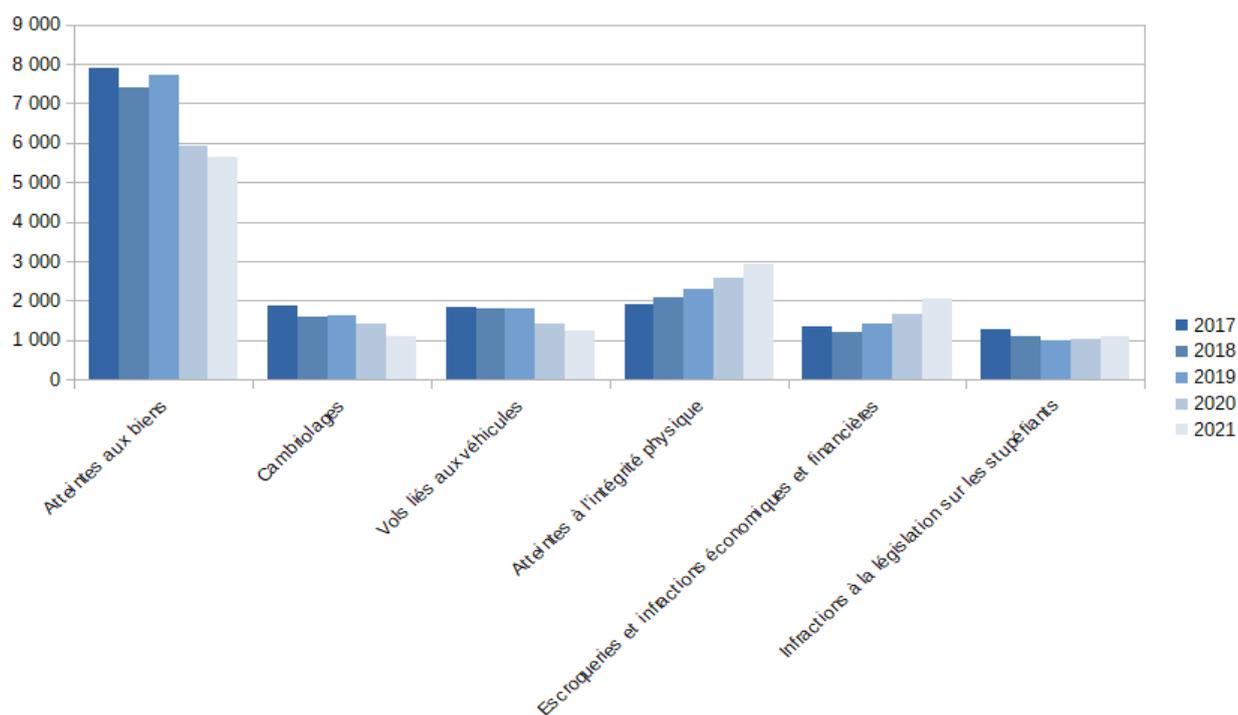
Place Foch

88026 ÉPINAL Cedex



Les principales statistiques de la délinquance

L'analyse des données de la délinquance en 2021 dans le département Vosges montre une baisse des atteintes aux biens et une augmentation des atteintes volontaire à l'intégrité physique. Il est à noter une nette augmentation du taux d'élucidation des affaires traitées par les services de police et les unités de gendarmerie



Une baisse des atteintes aux biens qui se poursuit dans le département

Le nombre de faits constatés d'atteintes aux biens poursuit sa baisse en 2021 (-4,75 %). En deux ans, les atteintes aux biens ont diminué de 27 %.

	Faits constatés 2017	Faits constatés 2018	Faits constatés 2019	Faits constatés 2020	Faits constatés 2021	Evolution 19/21 en %	Evolution 20/21 en %	Evolution 20/21 nationale
Atteintes aux biens	7 904	7 405	7 734	5 922	5 641	-27,06 %	-4,75 %	1,00 %

L'année 2021 a connu une baisse très marquée des cambriolages : une baisse de près de 32 % entre 2019 et 2021 et, fait notable, -21,08 % par rapport à l'année 2020 pourtant marquée par la crise sanitaire et l'instauration de confinements et de couvre-feux qui ont réduit les possibilités de commission de ce type de faits.

	Faits constatés 2017	Faits constatés 2018	Faits constatés 2019	Faits constatés 2020	Faits constatés 2021	Evolution 19/21 en %	Evolution 20/21 en %	Evolution 20/21 nationale
Cambriolages	1 863	1 611	1 628	1 404	1 108	-31,94 %	-21,08 %	-4,70 %

Le nombre de faits constatés de vols liés aux véhicules est également en baisse : **-29,65 % entre 2019 et 2021**.

	Faits constatés 2017	Faits constatés 2018	Faits constatés 2019	Faits constatés 2020	Faits constatés 2021	Evolution 19/21 en %	Evolution 20/21 en %	Evolution 20/21 nationale
vols liés aux véhicules	1 832	1 798	1 791	1 414	1 260	-29,65 %	-10,89 %	1,00 %

Le taux d'élucidation des faits d'atteintes aux biens par les services de sécurité du département est en progression passant de 23 % en 2020 à 27 % en 2021

Les constats effectués dans le département des Vosges suivent la tendance nationale. Cette baisse est à analyser au regard des règles mises en place dans le cadre de la crise sanitaire.

Une augmentation marquée des atteintes à l'intégrité physique (AVIP)

Pour les **atteintes à l'intégrité physique**, le département des Vosges suit également la tendance nationale constatée : + 13,8 % dans le département / + 12,6 % au niveau national.

Le taux d'élucidation très élevé de ces faits est à souligner : 82,6 % des faits constatés sont élucidés.

	Faits constatés 2017	Faits constatés 2018	Faits constatés 2019	Faits constatés 2020	Faits constatés 2021	Evolution 19/21 en %	Evolution 20/21 en %	Evolution 20/21 nationale
Atteintes à l'intégrité physique	1 910	2 072	2 284	2 583	2 939	28,68 %	13,78 %	12,60 %

Une augmentation du nombre de victimes de violences intrafamiliales (VIF) est également constatée dans le département.

	Nbre de victimes 2019	Nbre de victimes 2020	Nbre de victimes 2021	Evolution 19/21 en %	Evolution 20/21 en %	Evolution 20/21 nationale
Violences intrafamiliales	ND	1 101	1 201	ND	9,08 %	16,80 %

Les femmes représentent 77 % des victimes de violences intrafamiliales et 87 % des victimes de violences commises par un conjoint.

Plusieurs phénomènes peuvent expliquer cette tendance à la hausse : le contexte national de libération de la parole, la meilleure prise en considération de ces atteintes à l'intégrité physique par les forces de l'ordre ainsi que la survenue d'épisodes violents au sein des foyers durant les confinements.

Au regard de l'augmentation des faits constatés dans le département, l'État se mobilise avec force sur l'amélioration de la prise en charge des victimes.

Focus sur la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales dans le département

L'augmentation des violences intrafamiliales est un signal fort qui renvoie à la pertinence des dispositifs mis en place dans le cadre du Grenelle des violences conjugales lancé en 2019. Ces dispositifs permettent notamment la prise en charge immédiate des victimes, aussi bien sur le plan judiciaire que sur le plan social et psychologique. Des partenariats locaux forts existent dans le département entre les services de l'État, le Tribunal judiciaire, le Département, les forces de l'ordre et les associations d'aides aux victimes et de prise en charge des auteurs de violences. Ainsi, en 2021 :

- deux intervenantes sociales, cofinancées par l'État et mises à disposition par le Département ont accompagné les victimes dans les commissariats de polices et les unités de gendarmeries. Un troisième poste d'Intervenant social a été créé et financé au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) fin 2021 en zone gendarmerie pour améliorer encore la prise en charge des victimes en zone rurale.

- une convention a été signée entre l'État, la Gendarmerie et la Croix Rouge permettant d'organiser le transport de femmes victimes de violences vers leur hébergement d'urgence. Le département compte 43 places dédiées à l'accueil des femmes victimes de violences, gérées par trois opérateurs différents, dont 31 places de CHRS (centre d'hébergement et d'insertion sociale).

Le département des Vosges est doté de 11 Téléphones Grave Danger (TGD). Le département dispose également de 3 bracelets anti-rapprochement (BAR).

Un protocole de coordination a été défini entre le parquet, les forces de l'ordre et les Centres Hospitaliers du département afin de mettre en place un système de dépôt de plainte simplifié dans les hôpitaux.

En novembre 2021, a été ouvert le Centre de Proximité Médico-Judiciaire d'Épinal, au sein du Nouvel Hôpital d'Épinal. Toutes les victimes de violences peuvent ainsi être prises en charge en plus grande proximité.

L'État a accompagné les actions en faveur de la lutte contre les violences intrafamiliales à hauteur de 81 500 € repartis ainsi :

- 53 000 € pour le co-financement des trois postes d'Intervenants sociaux en commissariats et unités de gendarmerie dont un poste supplémentaire créé en 2021,
- 12 500 € pour des actions de formation et sensibilisation,
- 10 000 € en faveur du centre de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales,
- 6 000 € pour les dispositifs téléphones grave danger et bracelets anti-rapprochement.



Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)

Les escroqueries et infractions économiques et financières ont augmenté de 24 % en 2021 et de 45 % sur deux ans. Les récentes enquêtes montrent que les victimes d'arnaques sont, pour moitié, approchées sur internet. Ce type de fait est en constante augmentation. De nombreuses campagnes de sensibilisation sont organisées. Elles seront poursuivies avec volontarisme en 2022.

	Faits constatés 2017	Faits constatés 2018	Faits constatés 2019	Faits constatés 2020	Faits constatés 2021	Evolution 19/21 en %	Evolution 20/21 en %	Evolution 20/21 nationale
Escroqueries et infractions économiques et financières	1 354	1 207	1 425	1 675	2 070	45,26 %	23,58 %	13,00 %

Les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS)

Les mesures de restriction de circulation liées à la crise sanitaire ont modifié les comportements et appellent des réponses nouvelles pour traiter ce type de délinquance (uberisation du trafic).

Les faits constatés sont en constante augmentation (+7,83 %); résultat d'une présence accrue des forces de l'ordre sur le terrain dans le cadre de la lutte contre les points de deal, qui est une priorité forte du gouvernement.

	Faits constatés 2017	Faits constatés 2018	Faits constatés 2019	Faits constatés 2020	Faits constatés 2021	Evolution 19/21 en %	Evolution 20/21 en %	Evolution 20/21 nationale
Infractions à la législation sur les stupéfiants	1 268	1 089	990	1 034	1 115	12,63 %	7,83 %	13,00 %

Les chiffres-clés de 2021

214 amendes forfaitaires délictuelles

76,6 kg de cannabis

265 pieds de cannabis saisis

5,2 kg d'héroïne saisis

L'usage de stupéfiants est un délit
A compter du 1er septembre 2020

1 Amende forfaitaire de **200 €** délivrée à l'auteur des faits

- Minorée à **150 €** si le contrevenant paie dans les 15 jours
- Majorée à **450 €** si le contrevenant ne paie pas dans les 45 jours

Le paiement de l'amende met fin aux poursuites judiciaires.

2 Si l'auteur des faits ne paie pas l'amende **tribunal correctionnel** lors de son procès, l'usager de drogues risque jusqu'à

- **1 an de prison**
- **3 750 €** d'amende

Ces peines s'appliquent quelles que soient les substances concernées (cannabis, cocaïne...)

LOI n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice

Cette mesure permettra une réponse plus efficace et rapide

Respect des mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire

Le contrôle du respect des mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire a fortement mobilisé les services de l'État et les forces de sécurité intérieure en 2021.

Les chiffres-clés de 2021

3043 établissements contrôlés

228 contraventions établies pour défaut de passe sanitaire ou non port de masque

38 mises en demeure

1 fermeture administrative

Prévention de la délinquance et de la radicalisation : utilisation des crédits du fonds interministériel dédié (FIPDR)

Au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) pour l'année 2021, **219 100€** ont été allouées aux projets vosgiens.

L'État a ainsi financé **32 projets** s'inscrivant dans le champ de la prévention de la délinquance, de la prévention de la radicalisation, ou encore de la sécurisation de sites sensibles tels que les établissements scolaires :

- **Un quart de ces projets**, représentant **30 % de l'enveloppe** globale, correspondent à des actions dont l'objectif est de renforcer la **protection des personnes vulnérables** (prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, aide aux victimes) ;
- l'installation ou le déploiement de dispositifs de caméras de **vidéoprotection** sur le territoire vosgien a été financé à hauteur de **26 %** de l'enveloppe globale ;
- 4 communes ont bénéficié de subventions afin de **compléter l'équipement** technologique et de protection de **leurs agents de police municipale**.
- le FIPDR a permis la mise en œuvre de l'expérimentation d'un **dispositif de médiation entre les collectivités territoriales et les communautés de gens du voyage** dans le cadre du stationnement et des grands passages de ces dernières, avec le **financement d'un poste de médiateur dédié** ;
- via un abondement financier spécifique, un **second poste d'intervenant social en zone gendarmerie**, chargé d'accompagner et d'orienter les personnes en situation de détresse sociale, a pu être créé en 2021.

La sécurité routière

Bilan de l'accidentalité

Avertissement : Les indicateurs de l'accidentalité routière présentent des évolutions atypiques en 2020 en raison de la crise sanitaire. Les comparaisons sont réalisées également avec la moyenne annuelle des 5 années précédentes.

	Accidents	Tués	Blessés
2021	177	23	204
2020	134	14	174
2019	184	22	251
2018	178	28	223
2017	178	16	236
2016	188	23	231
2015	169	22	231
Moyenne 2015-2019	179	22	234

23 personnes sont décédées sur les routes vosgiennes en 2021 contre 14 en 2020, soit 9 personnes tuées de plus. Ce bilan est pour autant comparable à la moyenne des 5 dernières années avant pandémie.

204 personnes ont été blessées sur les routes du département en 2021, un bilan supérieur à celui de 2020 (+ 30) mais inférieur à la moyenne annuelle 2015-2019.

Près de 80 % des accidents mortels (77 %) ont lieu à moins de 15 km du domicile de la victime.

Suspensions administratives du permis de conduire

Dans le département des Vosges, la consommation de stupéfiants et d'alcool sont les deux principales causes de suspension administrative du permis de conduire (respectivement 40 % et 39 %).

La vitesse représente 21 % des causes de suspensions administratives du permis de conduire.

	Alcool	Stupéfiants	Vitesse	total
2021	497	509	276	1282
2020	485	509	243	1237